

Protection de la vie privée

être inclus dans une définition de l'infraction. Je souhaite que ce article soit apuré ou remanié afin de ne plus comporter d'ambiguïté. Je crois que le député cherche à la réduire au minimum. Il y a peut-être une façon plus simple de le faire. Le ministre de la Justice, par l'entremise de ses fonctionnaires qui ont certainement plus d'expérience que moi, pourra peut-être élaborer une formule permettant d'atteindre l'objectif que poursuit le député, c'est-à-dire s'assurer qu'il n'y ait plus d'ambiguïté et que non seulement justice soit faite, mais aussi que l'on sache qu'elle est faite.

• (1510)

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, j'invoque d'abord le Règlement. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) est revenu à la motion n° 2, et je ne suis pas certain si c'est la fin du débat sur la motion pour l'opposition officielle. Elle aimerait peut-être passer au vote. Autant que je sache, il devait être différé.

Des voix: Non!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Peut-être devrais-je intervenir à ce moment-ci et mettre le député au courant de la situation. Je ne sais pas s'il était en Chambre à ce moment-là, mais le député de Calgary-Nord a obtenu le consentement unanime de la Chambre pour traiter des deux amendements. La présidence s'était alors montrée très prudente et avait averti les députés que cela ne devrait pas être considéré comme une permission accordée à tous de participer au débat et à parler des deux amendements à la fois.

Je ne sais pas pourquoi le député a demandé cette permission, mais la Chambre lui a accordé son consentement. J'aimerais bien toutefois que les députés reviennent maintenant au débat sur la motion n° 3 qui sera suivi de celui sur la motion n° 2 inscrite au nom du député de St. Paul's (M. Atkey).

M. Cullen: J'étais en Chambre hier soir et j'ai eu l'impression que le député de Calgary-Nord était le dernier à intervenir. C'est pourquoi j'ai cru qu'on était peut-être d'accord pour terminer le débat sur la motion. Je n'ai toutefois pas l'intention de parler de cette motion. J'ai entendu le «non» du leader adjoint à la Chambre et du député du Yukon (M. Nielsen), et je passerai donc maintenant à l'amendement du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), si je le puis.

J'aimerais d'abord dire—et on l'a souvent rappelé à la Chambre—qu'il n'y a en fait pas d'opposition à ce bill et au but qu'il poursuit. Je crois qu'hier soir en présentant sa motion le député de St. Paul's a très minutieusement énuméré toutes les raisons, ou un bon nombre d'entre elles, pour lesquelles nous avons besoin d'un bill de ce genre, tout particulièrement depuis que l'expérience malheureuse de nos bons amis du Sud nous sert de leçon? En plus de l'énumération qu'a faite le député ce matin même, j'ai reçu une lettre d'une dame de ma circonscription qui m'écrit:

Étant donné que nous avons eu droit aux tables d'écoute et à l'espionnage électronique, je sais ce que cela veut dire.

Elle explique ensuite dans quelles circonstances son mari a été impliqué dans un accident de voiture. On lui en a attribué la responsabilité à la suite de conversations

[M. Woolliams.]

privées qu'ils avaient eues dans leur salon, car c'était le seul endroit où ils avaient parlé de ces faits précis. Elle était convaincue qu'ils avaient été visités par un enquêteur privé, qu'on avait placé des dispositifs d'espionnage électronique dans leur domicile et qu'on avait écouté leurs conversations privées. Voilà où la situation devient tragique. Elle écrit:

C'est terrible de se rendre compte qu'à votre insu, des gens ont suivi votre vie privée dans ses moindres détails. Cela fait plus de trois ans que nous avons découvert la chose, mais j'en ai toujours des cauchemars, si nous voulons parler d'un sujet confidentiel, nous allons dans la rue car je ne fais plus confiance à personne.

Voilà donc un exemple des effets que l'interception des communications privées ou l'espionnage électronique peuvent avoir sur les citoyens de notre pays, et nous savons que ces choses arrivent vraiment. C'est pourquoi lorsque le ministre a dit qu'il voulait présenter un bill pour mettre fin à ce genre d'atteintes à nos libertés civiles, je l'ai vivement approuvé.

Cela dit, j'aimerais maintenant me tourner vers les problèmes soulevés par le député de St. Paul's, le député de New Westminster (M. Leggatt), et que le très honorable député de Prince-Albert a également soulevés aujourd'hui dans l'amendement qu'il a proposé. Comme, personnellement, je m'inquiète beaucoup des atteintes à la vie privée, je dois dire qu'il m'a fallu réfléchir longtemps avant de décider quelle serait ma position à l'égard de ces amendements.

Je n'étais pas d'accord avec l'honorable député de Prince-Albert qui semblait dire qu'on avait cherché à nous influencer, ou que nous avions un ministre de la Justice (M. Lang) trop dictatorial car, en fait, la position adoptée par le député de Matane (M. De Bané) hier montrait bien que l'attitude du ministre de la Justice n'était ni arrogante ni intraitable, et qu'il reconnaissait que le député de Matane n'avait fait que suivre sa conscience en adoptant cette position au sujet des amendements présentés par le député de New Westminster.

M. Nielsen: Le ministre est têtue.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur...

M. Cullen: J'ai écouté le représentant de Fundy Royal (M. Fairweather) le plus courtoisement possible et j'estime qu'il pourrait agir de même à mon égard. S'il a quelque chose à dire qu'il se lève car j'ai bien du mal à faire mon discours et à répondre à ses questions en même temps. Le député jouit du respect de tous les députés et s'il a quelque chose à dire, je me ferai un plaisir de m'asseoir pour l'écouter.

Tout d'abord, à propos de la décision que l'on doit prendre et de celle dont nous discutons pour le moment dans l'amendement du représentant de Prince-Albert, je crois comprendre la raison pour laquelle il a présenté cette motion. C'est une question que j'ai examinée très soigneusement et sans faire partie du comité de la justice et des questions juridiques, j'ai lu tous les témoignages très attentivement et non seulement celui de l'ancien procureur général des États-Unis mais aussi celui de la police. Il me semble que l'on s'attache trop à cet article qui accorde des pouvoirs d'urgence à la police et que le représentant de Prince-Albert a employé l'hyperbole et le ridicule pour essayer de montrer que cet article n'était vraiment pas nécessaire dans le bill.